N° D'ORDRE : 2020-86

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-218301539-20200710-2020-86-DE

EXTRAIT

Accusé certifié exécutoire

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage: 17/07/2020

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 22 Pouvoirs: 07

Excusé: 00
Absents: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 28

Date de convocation: 3 Juillet 2020

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h42, n'a pas pris part au vote) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

1 – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il convient de désigner les délégués des conseils municipaux dans le cadre des prochaines élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire précise que dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués titulaires est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général. Il est de :

- 1 délégué dans les conseils municipaux de 7 à 11 membres ;
- 3 délégués dans les conseils municipaux de 15 membres ;
- 5 délégués dans les conseils municipaux de 19 membres ;
- 7 délégués dans les conseils municipaux de 23 membres ;
- 15 délégués dans les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Aussi, il convient de désigner 15 délégués titulaires.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'élire 5 suppléants appelés à remplacer les délégués titulaires en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions du Code Electoral, il conviendra de désigner 5 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel conformément à l'article L. 289 du code électoral.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demandera à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Les opérations de vote sont retracées dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Il ressort des résultats du scrutin que sont élus en qualité de délégués titulaires :

1-M. VINCENT Gilles,

2-Mme DUBROCA Annie,

3-M. MARIN Michel,

4-Mme THIEBAUT Catherine,

5-M. TOULOUSE Christian,

6-Mme MOINE Véronique,

7-M. BLANC Romain,

8-Mme GENAUX Colette,

9-M. VINCENT Romain.

10-Mme ANTOINE Laure,

11-M. QUENET Xavier,

12-Mme ARGENTO Katia,

13-M. CHAMBELLAND Michel,

14-M. LE PEN Jean-Ronan,

15-Mme MONTAGNY Nolwenn.

Il ressort des résultats du scrutin que sont élus en qualité de délégués suppléants :

1-Mme LABROUSSE Sylvie,

2-M. DEDONS Fabrice,

3-Mme MATHIVET Séverine,

4-M. CAILLEAUX Rémi,

5-M. CALMET Pierre

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 17 Juillet 2020, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire

Gilles VINCENT